

ACTION URGENTE

UN PRISONNIER PALESTINIEN EN PHASE TERMINALE MEURT EN DÉTENTION EN ISRAËL

Le 7 avril, Walid Daqqah, prisonnier palestinien en phase terminale, est mort dans une prison israélienne après avoir passé 38 ans en détention. Walid Daqqah est décédé des suites de négligences médicales systématiques, d'actes de torture et d'autres formes de mauvais traitements, notamment des agressions physiques pendant son incarcération. Son corps est toujours aux mains des autorités israéliennes. Le 16 avril, Adalah, le Centre juridique pour les droits de la minorité arabe d'Israël, a déposé une requête auprès de la Cour suprême israélienne au nom de la famille de Walid Daqqah, afin de demander la restitution immédiate de sa dépouille pour pouvoir procéder à son inhumation. L'affaire est en cours, dans l'attente d'une décision de justice.

AUCUNE ACTION COMPLÉMENTAIRE N'EST REQUISE. MERCI À TOUS CEUX D'ENTRE VOUS QUI ONT ENVOYÉ DES APPELS.

Le 7 avril, Walid Daqqah, prisonnier palestinien en phase terminale, est décédé dans une prison israélienne après 38 ans d'emprisonnement. Walid Daqqah est décédé des suites de négligences médicales systématiques, d'actes de torture et d'autres formes de mauvais traitements, notamment des agressions physiques pendant son incarcération.

Walid Daqqah était un citoyen palestinien d'Israël âgé de 63 ans. Il était écrivain et père d'une fillette de quatre ans. Le 25 mars 1986, les forces israéliennes l'ont arrêté ; il avait alors 24 ans. En mars 1987, un tribunal militaire israélien l'a déclaré coupable d'avoir commandé un groupe affilié au Front Populaire pour la Libération de la Palestine (FPLP), qui avait enlevé et tué le soldat israélien Moshe Tamam en 1984, et l'a condamné à la réclusion à perpétuité. Il n'a pas été reconnu coupable d'avoir commis le meurtre lui-même, mais d'avoir commandé le groupe, et sa condamnation ne se fondait pas sur le droit pénal israélien, mais plutôt sur des règlements d'exception britanniques datant de 1945, qui édictent des exigences plus faibles en matière de preuve. Il est bien connu que les tribunaux militaires israéliens ne garantissent pas le droit à un procès équitable. En outre, Walid Daqqah a été soumis à des actes de torture et d'autres formes de mauvais traitements pendant ses interrogatoires.

En 2012, la peine de Walid Daqqah a été ramenée à 37 ans de réclusion, le président de l'époque, Shimon Peres, ayant accepté sa demande de remise de peine. Toutefois, début 2018, cinq ans avant la fin de sa peine, il a été condamné dans une affaire distincte à deux années supplémentaires pour avoir tenté de faire entrer des téléphones portables dans la prison afin d'aider d'autres prisonniers à communiquer avec leurs familles. Le 22 novembre 2023, la Cour suprême israélienne a rejeté la demande de Walid Daqqah de faire appel de la décision du tribunal de district de lui refuser la liberté conditionnelle, anéantissant ainsi son dernier espoir d'obtenir une libération anticipée par voie judiciaire.

À la nouvelle tragique du décès de Walid Daqqah s'ajoute le fait que les autorités israéliennes refusent de rendre son corps afin qu'il puisse être inhumé. Le 16 avril, Adalah, le Centre juridique pour les droits de la minorité arabe d'Israël, a déposé une requête auprès de la Cour suprême israélienne au nom de la famille de Walid Daqqah. Cette requête avance que les autorités persistent dans leur traitement abusif de la famille en retenant illégalement le corps du défunt d'une manière cruelle et inhumaine, et demande sa restitution immédiate pour l'enterrement. L'affaire est en cours, dans l'attente d'une décision de justice. Amnesty International continuera d'effectuer un suivi de la requête des proches de Walid Daqqah et cherchera des moyens de soutenir leur droit de l'enterrer dans la dignité.

PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : Walid Daqqah (il)

CECI EST LA TROISIÈME ET DERNIÈRE MISE À JOUR DE L'AU 78/23.

LIEN VERS L'AU PRÉCÉDENTE : <https://www.amnesty.org/fr/documents/mde15/7798/2024/fr/>

**AMNESTY
INTERNATIONAL**

